

PROCES-VERBAL DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 28 OCTOBRE 2024

Convoqué le 22 octobre septembre 2024, le Conseil Communautaire d'Haut Pays du Velay communauté s'est réuni en séance publique à Dunières (salle Duc de Joyeuse), le 28 octobre 2024 à 20h00 sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET (Président).

.....  
Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes DREVET Hélène, MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, SOUTRENON Maryline et JAMES Marie-Laure.

Excusés : Néant

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.

M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MARCON Catherine.

.....  
M. le Président propose à M. DURIEUX d'introduire la réunion.

Il salue les élus présents et est heureux d'accueillir l'assemblée à Dunières. Il ajoute que c'est une bonne chose que le lieu du Conseil Communautaire tourne dans chaque Commune.

**APPEL DES PRESENTS**

M. le Président fait procéder à l'appel des conseillers communautaires présents lors de cette séance du Conseil Communautaire et constate que le quorum est atteint (19 présents + 3 pouvoirs + 2 absents).

**SECRETAIRE DE SEANCE**

M. le Président précise qu'il convient pour le Conseil Communautaire de désigner le secrétaire de la présente séance du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire désigne M. Catherine MARCON comme secrétaire de séance (décision unanime).

**APPROBATION PROCES-VERBAL**

M. le Président indique qu'il convient pour le Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire qui a été transmis à tous les Conseillers communautaires ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2024 (décision unanime).

## INFORMATIONS

M. le Président présente les décisions (Bureau et Président) et arrêtés (Président) qui ont été pris dans le cadre des délégations et compétences qui leur ont été accordées.

Il demande s'il y a des questions et fait remarquer que les dossiers façades avancent bien.

M. DURIEUX invite les Communes à envoyer un courrier à chaque propriétaire des linéaires pour « booster » le programme.

Le Conseil Communautaire prend note des décisions et arrêtés pris par le Bureau et le Président.

## AFFAIRES ECONOMIQUES

### ZA LA CHAVANA (RIOTORD)

M. le Président présente le projet d'extension de la ZA de la Chavana sur Riotord. Il explique que sur la précédente extension (en blanc sur la carte), M. VERMOREL a acheté une parcelle et une autre partie sera vendue à MAZET TP. Pour la nouvelle extension (en couleur), la particularité de la parcelle n°5 est qu'elle sera desservie par la route de l'Aulagnier. Sur la grande parcelle qui représente le lot 2, il est possible d'avoir quelques modifications à venir car elle semble trop grande pour le futur acquéreur.

M. le Président présente les résultats du marché, 4 lots ont été lancés : terrassement, VRD, voirie et aménagements paysagers. Il explique qu'on a eu des surprises sur le lot n°1 car lors de la négociation, le groupement MOULIN est passé en tête du classement puisque l'entreprise EIFFAGE avait fait une erreur dans son offre initiale et a augmenté son prix lors de la négociation.

M. G. PEYRARD dit que, certes, l'estimation du maître d'œuvre était surévaluée, mais les entreprises n'ont pas de travail en ce moment. Ce sont des prix jamais vus.

M. GOUY fait remarquer que si avec ces prix, ils font des marges, alors il imagine quelle marge ils avaient avant. M. G. PEYRARD dit qu'il ne faut pas se réjouir de chiffres comme ceux-ci. Ces prix sont au moins deux à trois fois trop bas par rapport aux prix habituellement appliqués. Des liquidations d'entreprises sont à craindre.

Mme MEYNET demande pourquoi on ne s'est pas posé la question de l'offre anormalement basse. M. le Président répond que, lors de la phase de négociation, on a bien précisé aux entreprises de prendre en compte l'enrochement du terrain afin d'être certains que tous les éléments du chantier avaient bien été considérés. M. G. PEYRARD ajoute que plusieurs entreprises avaient des offres très basses.

Mme MEYNET fait remarquer qu'on va payer la maîtrise d'œuvre sur les estimations. M. le Président répond que lorsqu'on a signé le contrat de maîtrise d'œuvre, on a signé 3.25% sur une estimation totale (les 4 lots) de 800 000 euros. On est bien dans les clous.

Sur le lot 2, M. le Président propose d'attribuer le lot à TREMA / MAZET TP. M. G. PEYRARD fait remarquer que l'estimatif du maître d'œuvre est plus proche de la réalité sur ce lot.

Sur le lot 3, EIFFAGE a proposé une variante. M. G. PEYRARD explique qu'il s'agit de procéder à la diminution de la couche de voirie, mais en compensation il y a une augmentation de la sous couche de cailloux en passant de la classe 2 à la classe 5.

Sur le lot 4, M. le Président explique qu'on a des propositions du simple au double. C'est MM AMENAGEMENT qui arrive en tête.

Il est précisé que le total des 4 lots se monte à environ 805 000 €HT.

M. GOUY fait remarquer que le plus gros problème, ce sont les estimations de la maîtrise d'œuvre qui sont hors sol. M. G. PEYRARD dit que le maître d'œuvre a eu peur du rocher sur le terrain et a surestimé le lot 1. Mme MEYNET craint qu'un avenant intervienne rapidement sur ce chantier. M. le Président et M. G. PEYRARD indiquent que l'entreprise a bien validé son offre en fonction de l'étude de sol. Il est ajouté que l'entreprise a validé par écrit son offre en toute connaissance de cause.

**Le Conseil Communautaire approuve les attributions présentées des marchés de travaux relatifs à l'extension de la ZA de la Chavana à Riotord (décision unanime).**

### SEMAD DE LA JEUNE LOIRE

M. le Président explique que comme chaque année, il faut débattre du rapport d'activité de la SEMAD. Il dit que la baisse du résultat financier vient surtout des amortissements. Il procède à la lecture du rapport : maintien du tonnage en 2023, résultats financiers, classification de l'abattoir, reprise de la découpe (SOCABY), travaux...

Il précise qu'il y a une subvention complémentaire perçue qui n'apparaît pas sur le rapport. Mme MEYNET demande de quel organisme il s'agit. M. le Président répond que c'est la Région qui, dans le cadre du programme de compensation de la RN 88, doit indemniser l'agriculture.

M. le Président explique ensuite qu'il est envisagé de déplacer l'abattoir à Yssingeaux pour en construire un neuf. Il ajoute que pour avoir un abattoir, il faut une station d'épuration à proximité, et sur le secteur, il y en a une à Yssingeaux et une à Chadrac. Il poursuit en expliquant que Le Puy et Yssingeaux auront des baisses d'abattages en 2024. Plusieurs réunions ont eu lieu pour ne faire qu'un seul abattoir sur l'est du département. Le problème c'est que chacun veut garder son abattoir sur son territoire (la CA du Puy a de gros investissements à faire et compense annuellement le déficit de l'équipement). Sachant que l'abattoir de Brioude, qui est plus petit, est en train de se construire pour 10 millions d'euros. La Région et l'Etat sont plutôt favorables à en faire qu'un seul. M. DURIEUX fait remarquer qu'entre les 2 villes, il y a peut-être une autre solution géographique. M. le Président répond qu'il faut être à proximité de ces stations et des stations d'un suffisamment grand dimensionnement, ce sera donc soit Chadrac soit Yssingeaux. M. le Président ajoute que la plupart des investissements récents sur Yssingeaux sont des machines qui pourront donc être transportées vers le nouveau site.

M. le Président évoque un déficit prévisionnel de la SEMAD en 2024 de l'ordre de 50 000 €.

**Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport d'activité 2023 présenté et n'émet aucune remarque particulière (décision unanime).**

## HABITAT

### AIDE AU RENOVATION DE FACADES ET MURS EN PIERRES

M. DURIEUX, Vice-Président, rappelle les principales règles du dispositif d'aide aux façades. Il explique que parfois il y a des modifications mineures à effectuer sur les périmètres car il y a eu des omissions au début ou des rues non prises en compte.

Pour Dunières, il présente une modification mineure.

Pour Montfaucon, M. SABY explique qu'il s'agit de mettre la rue de l'Éyre, qui est une rue très ancienne, parcourue du reste par l'enquête game de l'Office de Tourisme. Il propose également la rue du Baillage, l'impasse du dentiste, l'impasse du bar du Tire-Bouchon et la place de la mairie.

Pour Saint-Bonnet-le-Froid, M. SANTY explique qu'il s'agit de la rue qui monte direction du restaurant gastronomique depuis la Mairie (2 maisons).

Pour Saint-Romain-Lachalm, M. POINAS explique qu'il n'y a pas beaucoup d'opérations en cours. Il propose 4 sites à ajouter (mur en face du cimetière, impasse vers la boucherie, une partie de la rue du rond-point et la rue du maréchal-ferrant).

M. DURIEUX demande à l'assemblée de bien signaler les éventuels oublis avec des modifications à mettre en œuvre ; on pourra faire les modifications chaque année si besoin.

**Le Conseil Communautaire approuve les modifications de linéaires proposées (décision unanime).**

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **DETR 2025**

M. le Président explique que le guide DETR 2025 va rapidement être transmis aux Communes. Il précise qu'on aurait deux dossiers possibles pour la Communauté de Communes.

D'abord, l'aménagement du plateau des dentistes à la maison de santé à Dunières. L'estimation des travaux se situerait entre 200 000 et 400 000 euros HT. Il pense que le coût s'élèvera à près de 300 000 euros. M. G. PEYRARD dit que ça peut paraître cher pour du second œuvre, mais c'est très grand (plus de 200 m<sup>2</sup> à aménager).

M. le Président propose de déposer en n°1 le dossier du plateau des dentistes, et en n°2 les extérieurs de l'ALSH à Riotord avec des travaux estimés entre 80 000 et 100 000 euros HT.

M. le Président indique qu'une demande de DETR pour la ZA de la Chavana ne pourra pas être possible, vu que les travaux vont démarrer rapidement.

Il précise que les plans de financements ne sont pas encore établis définitivement, car il nous manque les estimations des travaux.

Il ajoute que jusqu'ici la DETR, la DSIL et le Fonds Vert avaient été très bien dotés en Haute-Loire avec de nombreuses subventions aux Communes. Cette année, le Fonds Vert sera très impacté par la baisse des dotations décidée par le Gouvernement. En outre, le Préfet est d'accord pour aider les Communes impactées par les inondations en prenant les fonds nécessaires sur la DETR. Il faut donc s'attendre à une DETR en baisse, une DSIL quasi identique et une baisse du Fonds Vert.

Il conclue en expliquant qu'il ne faut pas s'attendre à 60% de subvention DETR sur ces dossiers.

Il souhaite par ailleurs que chaque Commune dépose au moins un dossier DETR 2025.

**Le Conseil Communautaire approuve le dépôt des dossiers de demande de subvention susmentionnés au titre de la DETR 2025 : aménagement du plateau des dentistes au sein de la maison de santé à Dunières en n° 1 et aménagement des extérieurs de l'ALSH à Riotord en n°2 (décision unanime).**

## **FONDS DE CONCOURS « ATTRACTIVITE » ET « VOIRIE » 2022-2024**



M. DURIEUX, Vice-Président, présente les travaux de Montregard en attractivité. Un total de 11 190.05 euros est demandé au titre de l'acompte n°3. Montregard a également présenté des dépenses en voirie pour 191 368.09 €.

M. le Président fait remarquer qu'il n'y a aucune subvention sur ces 4 dossiers. M. JURY précise qu'en effet, il ne restait plus de DETR pour le financement d'un projet supplémentaire.

M. DURIEUX précise que les fonds de concours de la Communauté de Communes sont importants et qu'on a de la chance de les avoir par rapport à d'autres CC.

Il présente ensuite la sollicitation de Saint Julien Molhesabate.

M. le Président précise que le Bureau va proposer au Conseil de prolonger le fonds de concours sur 2 ans supplémentaires (2025-2026) qui serait le même que celui qui est en cours ; on ajouterait donc les 2/3 de l'enveloppe 2022-2024. Il sera autorisé le report du reste à consommer du fonds de concours 2022-2024.

M. SANTY précise l'idée qui avait été évoquée sur l'utilisation de cette nouvelle enveloppe était de rester sur des subventions de 30% sur la voirie et 50% sur l'attractivité, mais en fusionnant les enveloppes. Les conditions d'attribution seront les mêmes, mais il y aura une seule enveloppe.

M. le Président souhaite redire la chance pour les Communes d'avoir ces montants importants de fonds de concours. La CC est la seule à être dans ce cas-là. On est en train de manger les « vaches grasses ». Ça risque de ne pas durer.

Même si on a un peu baissé les fonds de concours sur la dernière programmation 2022-2024, pour en mettre un peu dans le fonctionnement, via la dotation de solidarité communautaire, la CC met 1.2 millions d'euros de fonds de concours chaque année.

M. MOUNIER dit que ces fonds de concours représentent aussi et surtout un retour sur investissement de ce que les prédécesseurs à la CC ont fait avec les zones d'activités. M. le Président est d'accord et explique que ce qui fait la force de notre CC, c'est d'abord d'avoir veillé à créer des richesses (avec la création des ZA), puis ensuite d'avoir créé des services en fonction de nos moyens.

M. DURIEUX dit que le fonds de concours c'est la cerise sur le gâteau, mais le but premier pour les Communes est de demander des subventions externes.

M. le Président rappelle que dorénavant les fonds de concours sont validés par le Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire approuve le versement des fonds de concours présentés pour Montregard et Saint-Julien Molhesabate (décision unanime).**

#### **DECISION MODIFICATIVE - BUDGET « ATELIERS INDUSTRIELS »**

Il est expliqué qu'il a été procédé à une fongibilité de crédits afin de payer les taxes archéologiques et la taxe d'aménagement de LINAMAR représentant 17 000 euros. La fongibilité de crédits est autorisée dans le cadre du règlement budgétaire et financier, mais ne permet que de faire un « glissement » de crédits mais pas d'en ouvrir d'autres. Cette fongibilité a permis de payer la taxe, mais en prenant des crédits sur une autre ligne. Il faut donc ouvrir à nouveau ces crédits et l'ouverture de crédits est soumise à l'autorité du Conseil Communautaire.

M. VALLAT demande qu'est-ce que c'est que la taxe archéologique. M. le Président répond que c'est une taxe qui est ancienne et que tout le monde paye au moment d'une construction. Il est précisé qu'elle finance l'INRAP.

Il précise ensuite que ces taxes sont bien incluses dans le crédit-bail de LINAMAR et donc payer à l'euro l'euro par l'entreprise.

Le Conseil Communautaire approuve la décision modificative présentée sur le budget annexe « ateliers industriels » (décision unanime).

## ORDURES MENAGERES

### SICTOM ENTRE MONTS ET VALLEES – RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Il est procédé à la lecture du rapport d'activité de ce SICTOM. Notre CC est la plus vertueuse en termes de tonnages. Au niveau financier, la situation du SICTOM est relativement bonne ; le SICTOM pouvant financer ses investissements. Au niveau fiscalité, nous étions la seule CC avec une taxe incitative, le Haut Lignon y passe en 2024. La collecte est la seule compétence du SICTOM. Il y a des grosses marges d'ajustement au niveau du fonctionnement interne du SICTOM.

M. le Président rappelle que le SICTOM ne s'occupe que de la collecte jusqu'à Villemarché, et le traitement est à la charge du SYMPTTOM.

Il précise que la déchetterie de Dunières fera l'objet d'un dépôt de permis de construire rapidement et une demande de subvention DETR sera déposée avant le 1<sup>er</sup> décembre. L'appel d'offres sera lancé au mois de janvier. Dans la nouvelle déchetterie il y aura 16 bennes (contre 8 aujourd'hui). Il y aura une entrée indépendante pour les camions et une modification de la circulation des véhicules. La vieille déchetterie servira de plateforme pour le dépôt de déchets verts avec la mise en place d'un broyeur afin de faire des économies de transport. Il y aura deux agents contre un aujourd'hui.

M. le Président regrette un fonctionnement trop lent de la structure du SICTOM. Les contrats d'assurance sont à revoir, les DETR depuis 2017 n'ont jamais fait l'objet de demande de versements, certaines subventions seront perdues, les tournées sont à revoir, les arrêts maladie sont nombreux... Il y a une somme de choses et de détails qui ralentissent le bon fonctionnement, et il y a un gros travail à faire.

M. SANTY dit qu'il y a quand même des réflexions et des pistes d'amélioration positives. Travailler sur de l'humain est compliqué. Mais tout ça prend du temps. 2024 est l'année des réflexions, 2025 verra certainement des actions concrètes d'amélioration du fonctionnement.

M. MOUNIER dit qu'ils passent toutes les semaines pour ramasser sur certaines Communes qui n'en ont pas besoin. M. le Président a proposé de faire le test de ne passer qu'une semaine sur deux dans certains hameaux. Le but est d'économiser des contrats, des kilomètres.

M. le Président ajoute que le SYMPTTOM risque d'absorber à terme en plus du traitement, la collecte. Il précise que les travaux d'extension du bâtiment du SICTOM ont été reportés devant cette incertitude.

Un bureau d'études travaille pour le SICTOM depuis des années sur l'installation des conteneurs semi-enterrés, mais on a aucune avancée réelle de cette étude.

M. le Président et M. SANTY ajoutent que 5 nouvelles Communes intégreront le SICTOM au 1<sup>er</sup> janvier, ça représente 6 000 habitants, 4 personnels, 2 camions et 1 déchetterie en plus.

M. le Président dit qu'il y a plein de choses à faire, c'est passionnant et parfois désespérant.

M. le Président dit qu'il y a eu 165 000 euros d'entretien de camions en 2023. Il y a eu une commande de 3 nouveaux camions car le parc n'a pas été renouvelé comme il aurait dû l'être.

M. GOUY demande quelle est la taille de la flotte. Il est répondu qu'il y a 7 camions.

M. le Président dit que le but est de limiter la hausse des dépenses.

M. G. PEYRARD dit que la direction du SICTOM ne tient pas la route.

M. le Président dit qu'en effet, elle n'a pas le niveau, mais ce sont tous des braves gens. La réunion du personnel s'est très bien passée.

**Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation intervenue et émet un avis favorable au rapport d'activité 2023 présenté sans aucune remarque (décision unanime).**

### SICTOM VELAY PILAT – RAPPORT D'ACTIVITE 2023

M. N. PEYRARD explique que la SICTOM VELAY PILAT gère les déchetteries et la collecte et aussi la communication. Il explique qu'il y a eu une grosse communication sur le compostage qui a permis de faire baisser les tonnages. Les gros projets en 2024 concernent l'extension des consignes de tri. Le passage en tout en colonne permet un gain de 7 à 8 ETP (1 seul salarié par camion), et de 7 à 3 camions à terme (avec grue). L'idée est de faire des sites de collecte regroupée de 3 colonnes pour moins de 100 habitants. Le camion passera donc moins. Il explique que les points de regroupement possèdent tous les bacs (OM, verres, emballages).

M. SANTY regrette que ce fonctionnement ne comprenne aucune part d'incitatif. M. N. PEYRARD indique que cela pourrait se faire via des badges, mais que ce n'est pas le souhait du SICTOM.

M. le Président demande si c'est enterré ou semi-enterré. M. N. PEYRARD dit que c'est soit aérien soit semi enterré.

M. POINAS note que les tonnages ont baissé même si la population augmente.

M. N. PEYRARD fait remarquer que le SICTOM va desservir individuellement les artisans par contre. M. POINAS dit qu'aujourd'hui on ne va plus ramasser les cartons devant les commerces. M. le Président précise que sur l'autre SICTOM, il y a une convention avec une entreprise qui fait le tour et ramasse les cartons, et que ça fonctionne bien.

M. le Président fait remarquer les mentalités différentes sur les deux territoires avec des poubelles proches des habitants ou éloignées et des acceptations variables selon la population.

Côté financement, grâce à l'autorisation du Conseil des Ministres de basculer les excédents d'investissement en fonctionnement (900 000 euros), il y a donc une meilleure situation financière au sein du SICTOM.

Sur le compostage, il y a plus d'avancées sur ce SICTOM. M. N. PEYRARD explique qu'il y a une fédération de plusieurs citoyens sur certains villages et que ça fonctionne. M. POINAS expose que la commission communale « développement durable » a joué un rôle important dans le développement du compostage. M. DURIEUX dit que cela montre que tout ne vient pas des collectivités, les citoyens peuvent eux aussi s'engager.

M. CIBERT constate que le volume global de déchets ne baisse pas et évoque ensuite le programme de la semaine européenne de réduction des déchets : les interventions, les visites prévues, les films diffusés, la collecte des encombrants par l'Armée du Salut...

M. SANTY demande si l'Armée du Salut fera du porte-à-porte. Il est répondu que oui (sur inscription), si le chemin est accessible. M. le Président demande si l'Armée du Salut aidera les personnes âgées à sortir les encombrants. Il est répondu qu'il y a du personnel formé pour ça. M. MOUNIER dit qu'on verra au cas par cas dans chaque Commune.

Mme MARCON propose d'informer le collègue à Dunières car les jeunes sont investis sur ces questions. Mme MEYNET indique qu'ils pourraient peut-être visiter ALTRIOM.

**Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation intervenue et émet un avis favorable au rapport d'activité 2023 présenté sans aucune remarque (décision unanime).**

## PERSONNEL

### CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Il est rappelé que le Conseil Communautaire avait fait le choix de la mutualisation avec le CDG 43 pour l'assurance statutaire des agents en participant à un groupement de commandes. C'est le groupement RELYENS – CNP qui a été retenu par le CDG43. Il est procédé à la lecture des conditions techniques et financières prévues (90% du salaire et la moitié des charges patronales sont assurés par le contrat).

Le Conseil Communautaire approuve la signature du contrat d'assurance statutaire avec le groupement RELYENS-CNP aux conditions présentées (décision unanime).

### CONTRAT ENGAGEMENT EDUCATIF

M. POINAS, Vice-Président, propose au Conseil Communautaire la création de 25 emplois non permanents à temps complet à l'année pour les animateurs saisonniers dans les centres de loisirs. Il précise que c'est une demande de la Trésorerie d'Yssingeaux, mais ces emplois sont nécessaires chaque année pour le fonctionnement de nos centres de loisirs.

Il ajoute que si quelqu'un connaît du monde prêt à se former pour le BAFA, il faut les renvoyer vers la collectivité (avec l'aide au BAFA local). M. le Président précise que cette aide est soumise à une obligation de stage sur une durée de 8 semaines.

Le Conseil Communautaire approuve la création de ces emplois non permanents à temps complet (décision unanime).

## QUESTIONS DIVERSES

### COMPLEXE SPORTIF (DUNIERES)

M. DURIEUX explique que le chantier du complexe avance très bien. Il y a eu un souci avec le déplacement du transformateur ENEDIS qui n'a pas pu être possible avec les aléas de la météo. Mais ça va avancer : il était prévu le 12 novembre, c'est avancé au 31 octobre. Il précise que les travaux effectués sont d'une très grande précision.

M. GOUY confirme que le chantier n'est pas retardé.

M. SABY demande quelles entreprises interviennent actuellement. M. DURIEUX indique qu'il s'agit de LAQUET et de TREMA.

Le Conseil Communautaire prend note de ces informations.

### POSTE ACCUEIL / COMPTA

M. le Président évoque le contexte et l'historique du recrutement au poste d'accueil-compta au secrétariat de la CC. Un contrat de 15 jours a été proposé à un jeune de Chadrac (Abdelhamid ABBA) qui semble motivé.

Mme MEYNET demande s'il va s'occuper des marchés publics. Il est répondu que oui.

M. le Président expose que le responsable « cycle de l'eau » arrivera mi-décembre.

Le Conseil Communautaire prend note de ces informations.

### CARTE INTERCOMMUNALE DE BOISEMENT

M. VALLAT demande où on est la validation de la carte intercommunale de boisement.

M. le Président dit que le Département l'a validé le 7 octobre dernier.

Le Conseil Communautaire prend note de cette information.

**BANQUE ALIMENTAIRE**

Mme DREVET rappelle que la grande collecte qui va avoir lieu à la fin du mois de novembre.  
Un planning est mis en place à la CC où toute personne intéressée peut s'inscrire.  
Le Conseil Communautaire prend note de cette information.

Le Président,  
Bernard SOUVIGNET,



La Secrétaire de Séance,  
Catherine MARCON,

